

## La triste chronique de la proscription et de la dispersion des Acadiens

François Edmé Rameau de Saint-Père

Volume 9, Number 3, February 2004

L'Acadie 1604-2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1052ac>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

### ISSN

1201-4710 (print)

1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Rameau de Saint-Père, F. E. (2004). La triste chronique de la proscription et de la dispersion des Acadiens. *Histoire Québec*, 9(3), 24–27.

# La triste chronique de la proscription et de la dispersion des Acadiens

Par FRANCOIS-EDMÉ RAMEAU DE SAINT-PÈRE

*Ces quelques extraits d'une relation de la déportation des Acadiens sont tirés d'un ouvrage de François-Edmé Rameau de Saint-Père (1820-1899) intitulé La France aux Colonies: Acadiens et Canadiens. Né à Gien (France), l'auteur fut élu en 1884 membre correspondant de la Société royale du Canada. L'université Laval lui remit un doctorat honorifique en 1889. Son ouvrage fut publié à Paris, en 1859. Il existe des dizaines et des dizaines d'études consacrées à l'histoire de l'Acadie. À chacun de juger de la rigueur et de l'excellence de chacune d'elles.*

... **C**ependant tel fut le trouble répandu dans toute la contrée par cet antagonisme des agents français et anglais, qu'un grand nombre d'Acadiens, prévoyant l'issue violente de ces démêlés et connaissant de longue date ce qu'ils pouvaient attendre des Anglais, se résolurent à émigrer, les uns à l'île du Cap Breton, les autres à l'île Saint-Jean, d'autres à Miramichy; beaucoup enfin s'installèrent autour des forts français établis sur l'isthme, pour moins s'éloigner sans doute de leur chère Acadie, et pouvoir y rentrer plus facilement.

Un recensement exécuté vers 1748 ou 1749, par un voyageur anglais, et relaté paroisse par paroisse, dans *l'Histoire de la Nouvelle-Écosse* de la Fargue, permet d'évaluer à cette époque la population de la presque île acadienne à 12 500 âmes. Mais l'émigration fut telle pendant six ans, que malgré l'importance de l'accroissement normal de la population, elle se trouva réduite, en 1754, à 9 215 habitants. Quoi qu'il en soit, de 1737 à 1748, les Acadiens, malgré les vexations d'une domination étrangère et leur séparation de la mère patrie, avaient donc étendu leurs défrichements, augmenté le nombre de leurs pa-

roisses, et en onze ans s'étaient accrus de 5 000 âmes, c'est-à-dire de 66 p. 100.

Quant aux Anglais, ils étaient restés jusqu'alors les gardiens inactifs de ces peuples et n'avaient tenté aucun établissement sérieux. Ce ne fut qu'à cette époque qu'ils songèrent à contrebalancer l'influence de cette population, toujours croissante, en fondant, au port de Chibouctou, sur la côte sud-est, au-dessus du port de la Hève, une forte colonie anglaise, qu'ils appelèrent Halifax. Mais cela ne suffit pas pour calmer leurs inquiétudes ni pour satisfaire la haine qu'ils portaient aux Acadiens; exaspérés par la sympathie que ceux-ci conservaient toujours à leurs anciens compatriotes et par l'agitation que répandaient dans ces contrées les intrigues de la cour de France, ils résolurent d'expulser complètement de la péninsule cette race généreuse et si vivace.

## Une infâme et cruelle spoliation

Ce fut en 1755 que les milices de la Nouvelle-Angleterre, dont la convoitise était excitée par l'aisance et les riches cultures de cette colonie, accomplirent cette infâme et cruelle spoliation, qui ternira toujours

le nom et l'honneur de l'Angleterre. Pour ne point éveiller l'inquiétude et pour dominer une résistance qui aurait pu devenir dangereuse, on convoqua, dans chaque paroisse, les habitants pour le 5 septembre 1755, sous prétexte d'entendre une importante communication du gouverneur. Cette ruse n'eut pas partout un égal succès: à Beau-Bassin, ce qui était resté de la population acadienne, après la retraite des garnisons françaises de l'isthme, écouta la première proclamation avec méfiance, et une bonne partie se sauva de suite dans les bois et vers les postes français voisins. Les gens d'Annapolis, habitués de longue date à chercher dans les forêts un refuge contre les violences de la guerre, n'attendirent pas non plus le dénouement de ce drame, et une partie d'entre eux seulement tomba plus tard aux mains de l'ennemi.

Cette population paisible, industrielle, moins défiante peut-être, répondit tout entière à l'appel du gouverneur, et ayant été aussitôt cernée par des troupes secrètement disposées à cet effet, il fut signifié à ces malheureux qu'ils étaient prisonniers de guerre, que tous leurs biens meubles et immeubles étaient saisis au nom du roi, sauf l'argent et leurs effets personnels, et que le 10 septembre ils seraient tous embarqués pour être dirigés sur les colonies anglaises.

Cette affreuse nouvelle, tombant comme un coup de foudre au milieu de ces pauvres familles, les frappa de stupeur; sans armes, entourés de soldats, écrasés par le malheur, les Acadiens subirent la loi atroce du vainqueur, et le 10 septembre en effet eut lieu la scène lugubre de cette expatriation en masse.

Un voyageur français, M. Ney, qui visitait l'Acadie il y a environ trente ans, nous a laissé un récit de cette cruelle exécution, qui porte si bien le reflet des traditions conservées dans le pays que nous le reproduisons ici en entier.

## Un récit émouvant

*«Le 10 septembre fut le jour fixé pour l'embarquement. Dès le point du jour les tambours résonnèrent dans les villages, et à huit heures le triste son de la cloche avertit les pauvres Français que le moment de*



*Lecture de l'ordonnance d'expulsion des Acadiens dans l'église de Parish à Grand Pré, 1755, aquarelle de Charles William Jeffreys (vers 1929), Archives nationales du Canada.*

quitter leur terre natale était arrivé. Les soldats entrèrent dans les maisons et en firent sortir tous les habitants, qu'on rassembla sur la place. Jusque-là chaque famille était restée unie et une tristesse silencieuse régnait parmi le peuple. Mais quand le tambour annonça l'heure de l'embarquement, quand il fallut abandonner pour toujours la terre où ils étaient nés, se séparer de leurs mères, de leurs parents, de leurs amis, sans espoir de les revoir jamais; emmenés par des étrangers leurs ennemis; dispersés parmi eux dont ils dif-

féraient par le langage, les coutumes, la religion; alors accablés par le sentiment de leurs misères, ils fondirent en larmes et se précipitèrent dans les bras les uns des autres dans un long et dernier embrassement.

«Mais le tambour battait toujours et on les poussa vers les bâtiments stationnés dans la rivière; 260 jeunes gens furent désignés d'abord pour être embarqués sur le premier bâtiment; mais ils s'y refusèrent, déclarant qu'ils n'abandonneraient pas leurs parents, et qu'ils ne partiraient qu'au

milieu de leurs familles. Leur demande fut rejetée, les soldats croisèrent la baïonnette et marchèrent sur eux; ceux qui voulurent résister furent blessés, et tous furent obligés de se soumettre à cette horrible tyrannie.

«Depuis l'église jusqu'au lieu de l'embarquement, la route était bordée d'enfants, de femmes, qui, à genoux, au milieu de pleurs et de sanglots, bénissaient ceux qui passaient, faisaient leurs tristes adieux à leurs maris, à leurs fils, leur tendant une main tremblante, qu'ils parvenaient quelquefois à réunir, mais que le soldat brutal venait bientôt séparer. Les jeunes gens furent suivis par les hommes plus âgés, qui traversèrent aussi à pas lents cette scène déchirante; toute la population mâle des Mines fut jetée à bord de cinq vaisseaux de transport stationnés dans la rivière Gaspereaux. Chaque bâtiment était sous la garde de six officiers et de quatre-vingt soldats. À mesure que d'autres navires arrivèrent, les femmes et les enfants y furent embarqués et éloignés ainsi en masse des champs de la Nouvelle-Écosse. Le sort aussi déplorable qu'inouï de ces exilés excita la compassion de la soldatesque même...

«Pendant plusieurs soirées consécutives les bestiaux se réunirent autour des ruines fumantes, et semblaient y attendre le retour de leurs maîtres, tandis que les fidèles chiens de garde hurlaient près des foyers déserts».

Le nombre des prisonniers ainsi enlevés dans le district des Mines fut de 4 000 et l'on peut dire que c'était toute la population que les émigrations dernières avaient laissée dans ce pays, car personne ou presque personne ne put s'échapper. L'état suivant peut donner une idée de la richesse de cette contrée: On y a brûlé 400 maisons, 500 étables, on y a pris 2 000 boeufs, 600 chevaux, 3 000 vaches, 5 000 veaux, 12 000 moutons et 800 cochons.

#### **Une page honteuse de l'histoire de l'Angleterre**

Les colons américains qui depuis longtemps provoquaient cette mesure, se firent concéder ces terres en plein rapport et ces nombreux troupeaux ne furent point sans être à profit pour quelqu'un; aussi n'avait-

on rien négligé pour réussir dans ce canton; il était plus riche que tous les autres! Vengeance lâche, cruauté implacable, cupidité vile, tout se trouve réuni dans cette odieuse exécution pour en augmenter l'infamie et en faire une des plus honteuses pages de l'histoire de l'Angleterre.

Quelle que fût l'âpre sollicitude que montrèrent les Anglais, un certain nombre d'individus cependant se sauvèrent de la proscription. Comment ces pauvres gens purent-ils vivre dans les bois et les déserts? par quelle suite d'aventures et de souffrances ont-ils passé pendant de longues années en présence des spéculateurs auxquels on distribua leurs biens? C'est ce que nous ignorons...

Les habitants de Beau-Bassin échappèrent à la persécution anglaise en se réfugiant dans les bois: un grand nombre déjà, surtout depuis la prise du fort Beauséjour, avait émigré à Chignitou, à l'île Saint-Jean, à Miramichy et à Shediac. C'était en ce dernier endroit, sur le golfe Saint-Laurent, qu'était maintenant établi le commandant français, M. de Boishébert, surveillant les mouvements des ennemis avec une misérable garnison de 150 à 200 hommes. Il restait encore néanmoins 2 586 Acadiens dans les paroisses de Beau-Bassin et de Beauséjour; les Anglais, par leur insidieuse convocation, surprirent quelques-uns des habitants des premiers hameaux, principalement des hommes; mais les femmes et les enfants parvinrent presque tous à s'échapper et se replièrent sur les gros bourgs de Memerancouges, Pécoudiak et Chipoudy, dont les habitants les recueillirent et se retirèrent avec eux dans les bois. M. de Boishébert vint bientôt les rejoindre avec quelques hommes armés. Lorsqu'ils virent les flammes dévorer leurs maisons, le sang batailleur des anciens Acadiens se ralluma dans leurs veines, et n'écoutant que leur rage et leur désespoir, ils laissèrent dans le bois les femmes et les enfants, puis se jetèrent à l'improviste sur les soldats ennemis, qui, rompus par cette furieuse attaque, furent obligés de se rembarquer après avoir perdu quarante-cinq des leurs. (Dépêche de M. de Boishébert).



*Embarquement des Acadiens, 1755, Charles William Jeffreys (vers 1925). Archives nationales du Canada.*

Les Anglais ruinèrent Beau-Bassin, mais ils y firent peu de prisonniers; M. de Boishébert envoya les femmes et les enfants des captifs à Shédiac, et répartit de son mieux les autres familles, qui les unes passèrent dans les îles du golfe, les autres commencèrent sur les côtes de nouveaux défrichements. Mais la plupart de ceux qui s'étaient établis sur ces rivages les abandonnèrent encore et se réfugièrent au Canada, quand la garnison française évacua ces pays en 1757. Il ne resta donc sur les côtes du golfe Saint-Laurent que peu de familles, protégées par leur petit nombre, par l'éloignement des Anglais et la pauvreté solitaire d'un pays désert.

Quant à ceux de la rivière d'Annapolis, ils se jetèrent tous dans les bois au premier éveil; ils étaient habitués de longue date à cette manœuvre; mais cette fois, ce n'était point un orage passager après lequel on pouvait regagner ses champs et relever ses maisons de bois. Les Anglais leur firent une chasse opiniâtre, une partie d'entre eux fut obligée de se rendre, et les autres se réfugièrent, à travers bois et déserts, vers le sud-ouest de la presqu'île, où ils furent accueillis par les pêcheurs acadiens dispersés depuis longtemps sur

cette côte où ils vivaient pauvres et ignorés.

#### **Une existence précaire**

Là, pendant plusieurs années, ils parvinrent à dérober leur existence au milieu des inquiétudes et des privations, cachant soigneusement leurs petites barques, n'osant se livrer à la culture, faisant le guet quand il paraissait un navire inconnu, et partageant avec leurs amis, les Indiens de l'intérieur, les ressources précaires de la chasse et de la pêche.

Cependant la persécution s'apaisa enfin comme tous les orages, et ils purent profiter d'une certaine tolérance pour s'installer ouvertement sur les côtes qui leur avaient servi de refuge. Ils furent rejoints quelques années plus tard, dans ces gîtes solitaires et misérables, par une portion de ceux que les Anglais avaient enlevés en 1755; telle a été l'origine de la population franco-canadienne assez nombreuses qui se trouve aujourd'hui dans le sud de la presqu'île.

En 1763, on accorda à ceux des Acadiens qui avaient été transportés dans le Massachusetts, le droit de s'établir sur la côte sud-ouest de leur ancienne patrie, vers

la baie Sainte-Marie dans le township de Clare (comté de Digby). Ce lieu était alors un endroit escarpé, éloigné de toute habitation et qui n'était accessible que par mer; les Acadiens, qui semblent posséder comme caractère essentiel une constante énergie, toujours prêts à recommencer la lutte et le travail sans se décourager jamais, revinrent aussitôt, et entre leurs mains, le triste patrimoine que leur accordait la pitié de leurs oppresseurs ne tarda pas à être transformé. Industrieux, laborieux et sobres, ils eurent bientôt défriché les terres, construit des barques pour la pêche, et créé dans ce pays désert une heureuse aisance.

Le 10 septembre 1855, ils ont célébré par une commémoration religieuse le triste anniversaire de l'expulsion de leurs aïeux; l'évêque catholique d'Halifax a publié à cette occasion un mandement où il résume ainsi cette glorieuse et déplorable histoire:

«...Pendant que les terres étendues et fertiles de leurs ancêtres étaient aux mains des étrangers, établis dans la forêt vierge, ils s'enrichirent de nouveau en secret. Enfants de confesseurs et de martyrs, ils étaient sûrs de mériter la protection du ciel. Le petit troupeau ne tarda pas à devenir plus nombreux: il compta bientôt des centaines puis des milliers de personnes; et leurs enfants et petits-enfants se trouvent aujourd'hui dans différentes parties de la Nouvelle-Angleterre et des provinces voisines, parlant la langue de la nation dont ils sont fiers de descendre, et se faisant une gloire de la profession de cette foi catholique que leurs ancêtres préféraient à la vie elle-même.

Telle est la triste chronique de la proscription et de la dispersion des Acadiens, tache ineffaçable dans l'histoire anglaise ou plutôt dans l'histoire des colonies anglaises; car ce furent elles qui dirigèrent ce coup et se vengèrent sur les enfants de la guerre terrible et des sanglantes défaites que les anciens Acadiens, ces redoutables partisans, leur avaient fait subir pendant un siècle tout entier. Ce ne fut qu'en le broyant, qu'ils purent triompher de l'invincible aversion qu'ils inspièrent à ce peuple.

Cette vengeance fut d'autant plus vile qu'elle s'accomplit au moment où rien ne pouvait motiver ni même prétexter les inquiétudes anglaises; l'émigration incessante des Acadiens les ayant réduits à un nombre infiniment petit de familles paisibles et casanières qui n'avaient point osé quitter leur pays. Cette cruauté fut d'autant

plus honteuse que la spoliation des Acadiens et le partage de leur richesses l'entache de cupidité, et c'est pourquoi nous disons que ce crime historique, qui n'eut d'autre raison que la haine publique et l'avidité privée, restera toujours une flétrissure pour le nom du gouverneur Lawrence et pour les colonies anglaises.

## Expulsion des Acadiens de la Nouvelle-Écosse

*Le Colonel John Winslow, de Marshfield, dans le Massachusetts, fut chargé de l'exécution de cette trame dans cette dernière place. M. Halliburton en parle comme d'un homme d'une grande humanité, et d'une fermeté inébranlable. Ayant émané une proclamation par laquelle il ordonnait aux Acadiens de se rassembler le 5 de septembre 1755, à cinq heures p.m., dans l'église de*



John Winslow

*Grand-Pré, ces derniers se rendirent en conformité aux ordres reçus, au nombre de 418 hommes forts et robustes au lieu et heure fixés, sans aucune appréhension du traitement barbare qu'on leur préparait. Le Colonel Winslow, accompagné de ses officiers, alla se placer au milieu d'eux, et les adressa en ces termes: «Messieurs, j'ai reçu de Son Excellence le Gouverneur Lawrence le mandat de Sa Majesté, que je tiens maintenant en main, et en vertu duquel je vous ai fait assembler, pour vous faire connaître la résolution que Sa Majesté a finalement adoptée relativement aux habitants français de cette province de la Nouvelle-Écosse. Pendant près d'un demi-siècle vous avez obtenu du gouvernement britannique plus de faveurs et de privilèges qu'aucune autre colonie dans toute l'étendue des possessions anglaises; et vous connaissez mieux que personne quel usage vous en avez fait. La répugnance, Messieurs, que j'éprouve à remplir le devoir dont je suis chargé, est augmentée par la conviction où je suis que vous ne pourrez qu'être très sensibles aux ordres que l'on m'a en-*

joint; je ne puis m'y refuser». «Je ne dois donc pas hésiter à vous les communiquer

et en voici la teneur: Sa Majesté ordonne "que tous vos biens en général, à l'exception de votre argent et de vos meubles, soient confisqués au profit de la Couronne, et que vous-mêmes soyez transportés hors de cette province". Vous voyez donc que Sa Majesté ordonne péremptoirement que tous les habitants français de ces

districts en soient expulsés, mais par un effet de la bonté royale, j'ai le pouvoir de vous permettre d'emporter avec vous votre argent et vos meubles en aussi grand nombre que vous pourrez sans pour autant trop surcharger le vaisseau qui vous transportera». «Je ferai tout ce que je pourrai pour que votre mobilier soit mis en sûreté et vous soit soigneusement conservé; je tâcherai aussi de faire en sorte que les membres d'une famille ne soient pas séparés les uns des autres, mais qu'ils embarquent tous dans le même vaisseau, vous donnant le temps nécessaire et tous les secours que pourront permettre les circonstances et les occupations des employés du gouvernement, et je souhaite que, dans quelque partie du monde que vous abordiez, vous soyez des sujets fidèles, et un peuple heureux et tranquille. Je dois aussi vous informer qu'il a plu à Sa Majesté que vous demeurassiez sous la garde des troupes que j'ai l'honneur de commander». *Après ce discours, le Colonel Winslow les déclara prisonniers du Roi.*

Source: «La Minerve», 12 août 1830